



Avis sur le projet de bilan social du département GDI 2018

Même si le bilan social affiche des effectifs toujours en progression, + 24 par rapport à 2017, les élus constatent que le ratio statutaire contractuel poursuit son écart, avec cette année encore, une augmentation de 17 % de ces derniers alors que le nombre d'embauche en contrat à durée indéterminée statutaire et CDI est en diminution de près de 30 % par rapport à 2017.

Les élus soulignent également que malgré une courbe qui pourrait sembler satisfaisante, la productivité dans le département n'en est pas moins réalisée. Il est une fois encore difficile de mesurer l'augmentation de la charge imposée aux agents toutes catégories confondues.

Avec 14 de plus qu'en 2017, les contrats de professionnalisation sont en nette augmentation mais les élus s'interrogent toutefois sur le nombre de ses contrats qui déboucheront sur une réelle embauche.

Au vu de l'augmentation du nombre de révocations et licenciements des salariés sous statut, les élus souhaitent connaître les unités concernées des huit agents inscrits au tableau 144 et 10 conseils de discipline pointés. Il semble en effet, que certaines unités aient recours à des techniques managériales différentes.

Sans compter les opérateurs non qualifiés, le nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie supérieure est en recul de près de 23 % par rapport à 2017 ; la catégorie opérateur de maintenance a atteint son niveau le plus bas depuis 2012.

La diminution de 3 % du nombre de journée d'absence maladie pour les opérateurs est à mettre probablement en relation avec la pression exercée tant sur leur rémunération que par la ligne managériale.

De même, les élus s'interrogent sur l'augmentation de 25 % du nombre de journée d'absence maladie de la catégorie cadres. Quelle analyse la Direction fait-elle de cette situation ?

Au chapitre des rémunérations, les élus notent qu'il n'y a quasiment pas d'écart entre la rémunération du mieux payé et du moins bien payé de GDI sauf que l'une est mensuelle tandis que l'autre est annuelle, les deux étant sur 13 mois. Chacun appréciera un peu plus.

Les élus mesurent encore dans le tableau 213a les mesures significatives de 0 % apportées à la valeur du point et annoncées par notre précédente PDG devenue ministre chargée des transports.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en augmentation de 18 % avec un nombre de journées perdues en augmentation de 10 %. Si le Département ne pointe pas d'accident mortel, nos sous-traitants n'auront malheureusement pas eu la même chance. Les élus s'interrogent sur les mesures apportées pour endiguer ses mauvais résultats.

Le bilan fait état pour 2018 de 13 maladies professionnelles ayant entraîné le décès ou une incapacité supérieure à 66,66 % d'agent du Département et déclarés à la CCAS. Six d'entre eux sont touchés par l'inhalation de poussière d'amiante. Quel est le parcours des agents concernés ? A ce jour, les élus n'ont toujours pas la lisibilité.

Au chapitre des représentants du personnel et délégués syndicaux, les élus sont attentifs au taux de participation des dernières élections professionnelles qui auront nécessité deux tours pour le premier collège. Les élus soulignent aussi les économies réalisées par la Direction concernant les heures de délégation des nouveaux élus avec notamment la disparition des délégués du personnel.

Avec 522 heures pointées sur les heures d'expression directe soit une augmentation de 47 % et une augmentation de 55 % du nombre de journée de grève, il n'est pas certain que la diminution du dialogue social soit à terme, profitable pour quiconque.

PROCEDURE DE VOTE :

POUR : 19 (16 CGT, 1 SAT, 2 UNSA)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (CFE-CGC)